

Femmes, égalité des genres et justice climatique

2017/2086(INI) - 16/01/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 485 voix pour, 117 contre et 20 abstentions, une résolution sur les femmes, l'égalité des genres et la justice climatique.

Le Parlement a souligné que les femmes étaient **particulièrement vulnérables au changement climatique** et subissaient ses effets de manière disproportionnée en raison de leur rôle social, en vertu duquel elles fournissent à la famille de l'eau, de la nourriture et s'occupent des autres membres du groupe. Les femmes prennent en charge plus de 70% des corvées d'eau et de la gestion de l'eau dans le monde.

Dans les régions les plus touchées par le changement climatique, 70% des femmes travaillent dans le secteur agricole, mais elles ne participent que rarement à l'élaboration des politiques climatiques. Les femmes et les enfants courent quatorze fois plus de risques que les hommes de trouver la mort dans une catastrophe naturelle.

L'égalité des genres comme condition nécessaire à la gestion des problèmes climatiques : les députés ont insisté sur le fait que les femmes ne sont pas que victimes, mais aussi **des actrices efficaces capables** de mettre en place des stratégies d'atténuation et d'adaptation compte tenu de leur expérience et de leurs connaissances pratiques dans des secteurs allant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche à l'infrastructure énergétique ou aux villes durables, pour autant qu'elles puissent participer aux processus décisionnels.

À cet égard, la Commission a été spécifiquement appelée à:

- intégrer le changement climatique dans tous les programmes de développement et à tous les niveaux; les femmes autochtones et vivant en milieu rural devraient être associées aux décisions concernant la mise en œuvre des politiques et des programmes de développement en matière de changement climatique;
- prendre en compte les aspects liés à **l'émancipation des femmes dans les zones rurales**, en ce qui concerne l'accès à la terre, au crédit et aux techniques culturales durables, dans les politiques de développement;
- tenir compte des **effets sociaux et environnementaux** des politiques qu'elle mène dans le cadre de sa politique commerciale et de développement extérieure, en ce compris l'effet de ces actions sur les femmes ;
- concevoir des indices et à recueillir des **données ventilées par sexe** lors de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques, des programmes et des projets en matière de lutte contre le changement climatique;
- orienter leurs programmes vers les **régions touchées par les catastrophes naturelles**, à accroître leur engagement en matière d'apport d'aide dans ces régions et à agir pour résoudre les problèmes entraînés par les catastrophes naturelles sur place, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants;

- encourager et à soutenir la création de **réseaux** entre les organisations féminines et les acteurs de la société civile en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution des politiques en matière de changement climatique;
- s'assurer que les femmes **participent et bénéficient à part entières de tous les financements** , programmes et consultations sur le changement climatique organisés avec le soutien de l'Union aux échelons nationaux ou locaux;
- prendre l'initiative de publier une **communication** globale intitulée «Égalité des genres et changement climatique - Renforcer la résilience et promouvoir la justice climatique dans les stratégies d'atténuation et d'adaptation».

La Commission et les États membres devraient montrer l'exemple et se fixer des objectifs et des échéances afin de parvenir à **l'équilibre hommes-femmes** dans les délégations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Financement: le Parlement a demandé que le financement tant de l'adaptation au changement climatique que de l'atténuation de ses effets tienne compte des questions d'égalité hommes-femmes.

Il a salué les progrès récemment accomplis au regard des questions d'égalité hommes-femmes dans le domaine des mécanismes financiers multilatéraux mais a relevé que, selon le programme des Nations unies pour le développement (PNUD), seulement 0,01% de l'ensemble des financements à l'échelle mondiale vont à des projets qui traitent à la fois du changement climatique et des droits des femmes.

Les députés ont estimé que les **trois mécanismes financiers** mis en place par la CCNUCC, à savoir le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds d'adaptation, devraient débloquent des **financements supplémentaires** en faveur d'une politique d'investissement en matière de climat qui tienne davantage compte des questions d'égalité hommes-femmes.

Ils se sont également réjouis de l'appel à propositions de la Commission sur les femmes et l'énergie durable, qui met à disposition **20 millions EUR** pour mettre en œuvre des activités à l'appui de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur de l'énergie durable dans les pays en développement. Ils ont encouragé la Commission à accroître ce montant à l'avenir.

Migration climatique: le Parlement a demandé que le problème des déplacements de populations liés au climat soit pris au sérieux. Il s'est montré ouvert à un débat sur la mise en place d'un dispositif sur la migration climatique et ont appelé à la création d'un groupe d'experts chargé d'examiner la question à l'échelon international. Les députés ont plaidé pour que la question de la migration climatique soit **mise à l'ordre du jour au niveau international** et pour un renforcement de la coopération internationale en vue de garantir la résilience face au changement climatique.

La Commission a été invitée à collaborer avec les organisations de la société civile et de défense des droits de l'homme pour garantir aux réfugiés et personnes déplacées un accueil respectueux des droits de l'homme, en particulier les femmes et les jeunes filles vulnérables.